

Paris, le 20 septembre 2002

Rapport de la Zone franc 2001 publié par le Comité monétaire de la Zone franc

Communiqué de presse

En 2001, les pays africains de la Zone franc¹ (PAZF) ont connu dans l'ensemble un regain de croissance économique, moins marqué cependant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale. Ainsi, après s'être établie à 2,1 % en 2000, la croissance économique de la Zone franc a atteint en moyenne 4,2 % en 2001, soit un taux plus élevé que celui de l'Afrique sub-saharienne dans son ensemble (3,4 %). Bien que l'inflation ait marqué une accélération dans la Zone franc (audessus de 4 %), la croissance de la Zone s'est accompagnée d'une plus grande stabilité du cadre macroéconomique que dans les autres pays du continent.

Dans les pays de l'UEMOA, la croissance a atteint 2,9 %, en sensible progression par rapport à 2000 (0,9 %). Cette accélération s'explique principalement par le dynamisme du secteur primaire, qui est resté le principal moteur de l'activité. La croissance demeure toutefois en deçà du rythme moyen (+ 4,4 %) observé entre 1995 et 2000, en raison notamment du recul de l'activité en Côte d'Ivoire, qui représente près de 40 % du PIB de l'UEMOA. Dans ce pays, en effet, les récoltes de café et de cacao ont sensiblement régressé en volume, alors que le secteur industriel a également vu son activité s'effriter. Par ailleurs, le gel des financements internationaux en Côte d'Ivoire et au Togo a non seulement pesé sur l'activité mais aussi accentué les contraintes budgétaires.

La croissance des pays de la CEMAC s'est nettement accélérée en s'établissant à 5,7 % en 2001, contre 3,4 % en 2000. Le secteur des services a été le principal moteur de la croissance, du fait de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, liée à la création de nombreux emplois induits par la construction de l'oléoduc Doba-Kribi et d'autres grands travaux. Cette évolution s'est manifestée notamment par le développement de la téléphonie mobile et des transports. La production de pétrole brut a progressé de 5,7 % pour s'établir à 40,7 millions de tonnes pour l'ensemble de la zone. L'expansion de la production équato-guinéenne a plus que compensé l'érosion enregistrée chez les autres producteurs de la sous-région. Les investissements du secteur pétrolier ont ainsi apporté une contribution notable à la hausse du PIB, qu'il s'agisse d'investissements d'exploration (Cameroun, Congo, Gabon) ou de développement (Guinée-Équatoriale, Tchad).

Les pays afficains de la Zone franc sont au nombre de quinze : d'une part , le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau (depuis avril 1997), le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de (UEMOA), d'autre part, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad constituant la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et, enfin, l'Union des Comores. Les deux zones monétaires, celle de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et celle de l'Afrique centrale (CEMAC), disposent chacune d'une banque centrale unique et d'une monnaie propre ayant le même sigle et la même parité : le franc CFA. Les Comores ont une banque centrale et une monnaie distinctes, ayant une parité différente : le franc comorien.

Aux Comores, l'activité a enregistré en 2001 une croissance de 1,9 %, après une récession de 1,1 % l'année précédente. L'Archipel a continué de bénéficier des cours favorables des produits d'exportation, de la relance des activités économiques sur l'île d'Anjouan consécutif à la levée de l'embargo en 2001, du rétablissement des relations normales entre les trois îles et de la reprise des projets financés par la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Comme en 2000, les PAZF ont subi en 2001 des chocs exogènes dus à de fortes variations des termes de l'échange. La baisse des cours du pétrole en 2001 a entraîné une dégradation des termes de l'échange des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), estimée à 7,5 %. Parallèlement, la baisse continue des cours du coton et des denrées tropicales — à l'exception notable du cacao — a pesé sur la croissance des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Dans un environnement international peu favorable, les PAZF sont parvenus à maintenir une relative stabilité du cadre macroéconomique. Certes, la hausse des prix s'est accélérée en 2001, du fait de l'insuffisance de l'offre céréalière liée aux déficits des campagnes agricoles 2000-2001. La vigueur de la demande en Afrique centrale, favorisée par les effets d'entraînement des chantiers pétroliers, a également accentué les tensions sur l'offre. Toutefois, l'inflation apparaît assez modérée dans chacune des deux unions sous-régionales. En effet, la hausse des prix en 2001, tant en UEMOA (4,1 %) qu'en CEMAC (4,2 %), contraste singulièrement avec le taux d'inflation moyen observé en 2001 en Afrique subsaharienne (de l'ordre de 16 %). Les performances de la Zone franc en matière d'inflation s'inscrivent en outre dans la durée : depuis 1996, le taux d'inflation annuel moyen a été de 2,8 % en UEMOA et de 3,1 % en CEMAC, alors que ce taux a dépassé 19 % pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne sur la même période.

Ce résultat comparativement meilleur des PAZF est d'abord lié à l'ancrage nominal des francs CFA et comorien à l'euro, les PAZF réalisant près de la moitié de leurs échanges commerciaux extérieurs avec la zone euro. La surveillance multilatérale des politiques nationales, fondée sur des critères de convergence budgétaires et financiers proches de ceux en vigueur au sein de l'Eurosystème, contribue à la crédibilité et à la pérennité de cet ancrage, également conforté par la vigilance des politiques monétaires conduites par les Banques centrales de la Zone franc. Par ailleurs, l'UEMOA, la CEMAC et l'Union des Comores se doteront d'ici la fin de l'année 2002 d'un cadre juridique anti-blanchiment conforme aux recommandations du GAFI.

Sur moyenne période, la croissance reste cependant inférieure au seuil de 7 % jugé nécessaire par la Banque Mondiale pour entraîner une réduction de la pauvreté. Le développement économique et la lutte contre la pauvreté requièrent donc la mise en œuvre d'une stratégie qui favorise une croissance plus forte. Le succès de cette stratégie repose en priorité sur les investissements productifs et sur une association plus étroite du secteur privé au développement des infrastructures et à la gestion des services publics. Cette stratégie de développement global est conforme au cadre proposé par le « Nouveau Partenariat pour le Développement Africain » (NEPAD), lancé officiellement en 2001 par les pays africains. Le NEPAD place en effet la croissance économique au centre d'une stratégie de développement, fondée sur des conditions préalables (paix, sécurité, gouvernance, coopération) qui feront l'objet d'une surveillance multilatérale et sur le développement des infrastructures régionales et de l'investissement privé. Les pays de la Zone franc, par leurs acquis en matière d'intégration régionale et de convergence des politiques économiques, apparaissent particulièrement bien préparés pour prendre toute leur part à la mise en œuvre du NEPAD, en y apportant l'expérience de l'intégration économique et monétaire de l'UEMOA et de la CEMAC.

Téléphone : 01.42.92.39.00 Télécopie : 01.42.92.39.81 Enfin, s'agissant des perspectives conjoncturelles de la Zone franc, l'exercice 2002 devrait se caractériser par une consolidation de la croissance économique. La Côte d'Ivoire, notamment, bénéficierait de la fermeté des cours du cacao et de la reprise de la coopération financière avec les institutions financières internationales. Sous réserve d'une confirmation de la reprise de l'économie ivoirienne, et grâce aux résultats favorables des campagnes agricoles 2001–2002, la croissance pourrait avoisiner 4 % pour l'ensemble de l'UEMOA. Pour leur part, les pays de la CEMAC devraient bénéficier de l'orientation haussière des cours pétroliers et de la poursuite des grands chantiers d'exploration pétrolière en Guinée-Équatoriale et au Tchad, dont les retombées sont également particulièrement sensibles au Cameroun. Ces perspectives favorables devraient permettre le maintien d'une croissance soutenue au sein de la CEMAC, évaluée à 5.7 %.

Téléphone : 01.42.92.39.00 Télécopie : 01.42.92.39.81